



Les activités de loisirs sans hébergement (A.S.L.H.)

Les 3 communes de **Mérenvielle, Lasserre-Pradère & Sainte-Livrade** ont mis en place le **SIVOM de la vallée de la Save** en mai 2006, en accompagnement du projet de regroupement des écoles sur le site de Lasserre. Le SIVOM gère les locaux pour le compte de ces trois communes et les activités annexes aux activités pédagogiques, conduites elles sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

Ce sont principalement **2 types d'Activités de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** qui sont **mises en œuvre par le SIVOM** :

- * les activités pour le **temps périscolaire en amont et en aval des activités scolaires**,
- * les activités pour les **périodes extrascolaires, les vacances scolaires et le mercredi**.

Le SIVOM dispose des moyens humains nécessaires pour gérer ces activités tout au long de l'année, en utilisant le plus souvent mais pas uniquement les locaux des écoles à Lasserre. Les équipes en place pour l'année scolaire 2020-21 sont consultables [ici](#).

Les divers documents utiles pour avoir des précisions sur la nature et l'organisation de ces activités sont mis à votre disposition ci-dessous :

- * Les **projets pédagogiques 2021-22** pour ces **activités périscolaires** en **maternelle** et **périscolaire élémentaire** et pour les **activités extrascolaires**
- * Le **règlement intérieur 2020-21** des activités de loisirs hors hébergement
- * Les **livrets d'accueil 2020-21** pour les **activités périscolaires** pour les enfants de **3 à 6 ans**, pour les enfants de **6 à 11 ans**, pour les **activités extrascolaires**.

Les **tarifs en vigueur** pour la **participation des familles** au titre des différents types de prestations sont présentés dans le tableau disponible via ce [lien](#).

Pour en savoir plus sur le SIVOM, utilisez ce [lien](#) et pour suivre l'actualité des activités du SIVOM, consulter [sa page d'information](#).